



# Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Brétigny sur Orge

Siège social : sous-sol école Jean Jaurès - 12 Bd de la République - 91220 Brétigny sur Orge

☎ 01 60 84 10 58 - Courriel : amicale.bretigny@gmail.com

Site Internet : [www.amicalelaïque-bretigny91.fr](http://www.amicalelaïque-bretigny91.fr) - Facebook : Amicale Laïque Brétigny 91

Brétigny sur Orge, le 8 juin 2020.

Madame, Monsieur,

Ceci est un message du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) à l'attention des fédérations et clubs sportifs et relayé par l'Amicale Laïque à ses adhérents :

*Par la présente, nous souhaitons rappeler que l'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne au membre du Club un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs.*

*Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale et il ne saurait donc en aucun cas être question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client.*

*L'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence fédérale, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée.*

*C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à venir pour le futur de la part du club à l'égard de ses membres.*

*Les membres d'un club sont les parties prenantes d'un projet collectif dans un cadre statutaire défini, et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance.*

Comme dit dans notre Avis du 11 mai, les cotisations servent à rémunérer les animateurs et professeurs pour maintenir leurs salaires.

Dans l'attente de vous revoir en septembre,

Bien sportivement.

Le Président, Michel Tessier